VADEMECUM DU PARFAIT PLAIGNANT

Vous êtes informé de la destruction ou de la commercialisation d'un rapace (espèce protégée). Que faire ?

1/ Vous êtes le témoin direct 2

Vous êtes le témoin indirect 6
(les faits vous ont été rapportés)

2/ d'une destruction
- .dont vous avez quelques indices sur l'auteur 3
- .dont l'auteur est inconnu 8

d'une commercialisation (°)
- .passée 10
- .encore en cours 11

3/ Rédiger une attestation judiciaire (modèle ci-joint) et inviter les autres témoins à en faire autant, puis 4

4/ Adresser cette (ces) attestation (s) à une Association locale de protection de la nature, au FIR et à la LPO et 5

5/ Porter plainte par écrit au Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance du lieu où a été commise l'infraction, avec copie au FIR et à la LPO

6/ Se renseigner plus à fond et demander aux témoins de rédiger chacun une attestation judiciaire (modèle joint) puis 4

En cas de refus ou d'impossibilité 7

7/ Faire 5 en précisant que vous rapportez les propos que l'on vous a tenus.

8/ Porter plainte le plus rapidement possible (°°) à la gendarmerie en lui demandant d'enquêter sans tarder et .....3, 4 et 9

9/ Inviter l'association locale de protection de la nature et le FIR à porter plainte auprès du Procureur avec demande d'ouverture d'une information pour identifier le(s) coupable(s)

10/ Adresser le maximum de renseignements à l'association locale de protection de la nature et au FIR qui agira en conséquence

11/ Se reporter à 3 et.....12

Ce feuillet est édité par le Fond d'Intervention pour les Rapaces. Il peut vous être envoyé gratuitement en écrivant à : F.I.R. BP 27 92250 LA GARENNE COLOMBES ./.

12/ Faire constater la commercialisation par un agent habilité (°°°) et lui demander de procéder à une saisie réelle ou fictive, suivant le cas, des Rapaces. S'il s'agit d'une commercialisation dans un lieu privé, demander au Procureur une ouverture d'information avec perquisition.

(°) commercialisation au sens large : utilisation (=exposition publique dans un but publicitaire), vente, mise en vente, transport, colportage etc ...

(°°) Le succès des recherches et des poursuites dépend souvent de la rapidité de l'enquête, avant que toute preuve ne disparaisse.

(°°°) Garde O.N.C., agent ou officier de police, gendarme, agent de l' O.N.F., de la D.D.A. ou de la Direction des Services Vétérinaires déjà assermenté ou commisioné (Art. 29 loi du 10 juillet 1976).

ATTESTATION

(Decret 17.12.1973)

Joindre obligatoirement à la présente attestation -manuscrite- la copie d'une pièce d'identité.

NOM :

PRENOMS :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

LIEN DE PARENTE, D'ALLIANCE, DESUBORDINATION, DE COLLABORATION OU DE COMMUNAUTE D'INTERETS AVEC LES PARTIES :

Je soussigné, déclare avoir été informé que la présente attestation sera produite en justice et certifie sur l'honneur avoir été témoin des faits suivants, déclarant en outre, savoir qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales :

CONDENSER

FAIT A : Signature

LE :